

**GUIDE
RETRAITE**

PRÉPARER SA RETRAITE TOUT AU LONG DE SA VIE



**La retraite
en clair**
BNP PARIBAS CARDIF



**J'agis
pour ma
retraite**

L'essentiel sur la retraite des salariés

VOTRE GUIDE RETRAITE

La retraite, cette étape tant attendue après des années de vie active, représente un moment clé pour la plupart d'entre nous. Elle marque non seulement la fin d'une carrière professionnelle, mais aussi le début d'une nouvelle phase de vie, où la gestion de son temps et de ses finances devient essentielle pour profiter pleinement de cette liberté retrouvée. Cependant, bien préparer son départ à la retraite est une démarche qui ne s'improvise pas. Elle nécessite une compréhension approfondie des différents mécanismes qui régissent l'âge de départ, le calcul de la pension et les options disponibles pour optimiser ses revenus.

Ce guide vous accompagne dans cette préparation en vous fournissant des informations claires et concises sur les âges légaux de départ à la retraite, les possibilités de départ anticipé, et les calculs qui déterminent le montant de votre pension. Il est crucial de bien comprendre ces éléments pour faire les choix les plus adaptés à votre situation personnelle et professionnelle. Vous découvrirez également les impacts de la décote ou de la surcote sur votre pension, ainsi que des conseils pratiques pour maximiser vos avantages et réduire les pénalités éventuelles.

En planifiant soigneusement votre retraite, vous pouvez éviter les mauvaises surprises et aborder cette nouvelle étape avec sérénité. Comme le souligne ce guide, chaque décision compte pour garantir une retraite paisible et confortable.

Bien préparer sa retraite, c'est s'assurer une transition sereine vers une nouvelle vie pleine de liberté.



Retrouvez nos articles pour plus d'informations dans notre dossier spécial sur notre site <https://www.la-retraite-en-clair.fr>

LA RETRAITE DES SALARIÉS

AGE DE DÉPART

A quel âge partir à la retraite ?

3 âges légaux

64 ans

- Âge légal de départ à la retraite pour les personnes nées à partir de 1968.
- Pour les personnes nées entre le 01/09/1961 et le 31/12/1967, l'âge de départ varie entre 62 ans et 3 mois et 63 ans et 9 mois.

67 ans

Âge du taux plein (en fonction du nombre de trimestres validés).

70 ans

Âge possible de mise à la retraite d'office par l'employeur.

Départ anticipé

55 ans : Handicap ou invalidité

Les salariés reconnus handicapés peuvent partir à la retraite dès 55 ans s'ils remplissent trois conditions :

- une certaine durée d'assurance validée,
- une certaine durée d'assurance cotisée,
- et un taux d'incapacité de 50 % minimum.

60 ans : Pénibilité au travail (entre 50 et 60 ans pour l'amiante)

58 ans : Carrière longue

Pour bénéficier de la retraite anticipée pour carrière longue, il faut avoir commencé à travailler avant 21 ans, avec quatre bornes d'âge (16, 18, 20, 21 ans) permettant de partir à 58, 60, 62 ou 63 ans, sous réserve de remplir les conditions de durée d'assurance et de cotisation.

Rappel

- **L'âge légal** de départ varie en fonction de l'année de naissance.
- **La durée d'assurance requise** pour une retraite à taux plein se situe entre 167 et 172 trimestres.

💡 CONSEILS PRATIQUES

- **Planifiez votre départ à l'avance :** Commencez à vérifier votre durée d'assurance et vos options de départ anticipé dès 55 ans.
- **Optimisez votre pension :** Envisagez de prolonger votre activité pour bénéficier d'une surcote.
- **Réduisez les pénalités :** Évitez la décote en validant le nombre de trimestres requis avant de partir à la retraite.

☑ POINTS CLÉS À RETENIR

- **Âge de départ :** 64, 67, 70 ans selon les cas.
- **Durée d'assurance requise :** 167 à 172 trimestres.
- **Décote/Surcote :** 1,25 % de variation par trimestre manquant ou supplémentaire.

LA RETRAITE DES SALARIÉS

MONTANT DE LA PENSION

Quel sera le montant de ma pension ?

Calcul de la pension de base

Salaire annuel moyen (SAM)

Moyenne annuelle des salaires des 25 meilleures années de votre carrière.

Pension de base

- Si vous avez validé la durée d'assurance requise :
Pension de base = SAM × 50%
Vous bénéficiez alors de la retraite à « taux plein ».
- Si vous avez validé moins de trimestres :
Pension de base = (SAM × 50%) - décote

Calcul de la pension complémentaire

Points Agirc-Arrco

La pension complémentaire est calculée en multipliant le nombre de points acquis par la valeur du point au moment du départ à la retraite.

Décote / Surcote et impact sur la pension

Décote

1,25 % de minoration par trimestre manquant pour atteindre soit la durée d'assurance requise, soit l'âge d'annulation de la décote (67 ans). La décote maximale est de 22 % (20 trimestres manquants). La décote s'applique dans les mêmes conditions pour la retraite de base et la retraite complémentaire.

Surcote

Si vous avez validé plus de trimestres que la durée d'assurance requise, votre pension de base est augmentée de 1,25 % par trimestre supplémentaire.

Le
saviez-vous ?

Travailler au-delà de l'âge légal de départ à la retraite permet non seulement d'**augmenter le montant de votre pension** via une surcote, mais aussi de cumuler emploi et retraite sans plafonnement de revenus si vous avez atteint l'âge du taux plein.

QUESTIONNES FRÉQUENTES

1. Quel est l'âge légal de départ à la retraite ?

- 64 ans pour les personnes nées à partir de 1968

2. Puis-je partir à la retraite avant 64 ans ?

- Oui, en cas de carrière longue, handicap, ou pénibilité

3. Comment est calculée la pension de base ?

- Sur la base du salaire annuel moyen des 25 meilleures années et du nombre de trimestres validés

4. Qu'est-ce qu'une décote ?

- Une réduction de la pension pour chaque trimestre manquant jusqu'à 67 ans

5. Peut-on bénéficier d'une surcote ?

- Oui, en validant plus de trimestres que requis

PRÉPARER SA RETRAITE TOUT AU LONG DE SA VIE

Anticiper sa retraite pour bien la vivre, c'est important !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site



www.la-retraite-en-clair.fr



Les éléments et données présentés dans ce guide sont communiqués à titre indicatif et ne sauraient engager en aucun cas la responsabilité de l'éditeur.

Publié en septembre 2024

